INVIVO : VIVRE CHEZ SOI MAIS PAS ISOLÉ

Note de synthèse
Rapport intermédiaire de recherche

SYNTHESE DU RAPPORT INTERMEDIAIRE DE RECHERCHE

InVivo : Vivre chez soi mais pas isolé

Fondements, terrains et premiers enseignements d'une Recherche Action Collaborative sur les habitats accompagnés, partagés et inclusifs pour loger les personnes handicapées vieillissantes en milieu rural

Financement : FIRAH, Solidel, Groupe Agrica

Chercheurs : Debruille Frédérique, Dubuisson Sébastien, Eugénie Julie, Gibey Lydie, Heijboer Claire, Kane Idrissa, Rullac Stéphane, Vallat Jean-Philippe

INVIVO : VIVRE CHEZ SOI MAIS PAS ISOLÉ

Note de synthèse
Rapport intermédiaire de recherche

InVivo est une recherche action collaborative sur les habitats accompagnés, partagés et inclusifs pour loger les personnes handicapées vieillissantes en milieu rural. Financée par la FIRAH, Solidel et le Groupe Agrica, elle réunit différents partenaires : SOLIHA, l'UNAF, la HESTL (HES-SO), le CREAI Île de France et l'IRTS Paris Île de France. Ce projet de recherche a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets thématique "Vieillissement des personnes handicapées en milieu rural" de la FIRAH. Il s'étend sur 2 ans et demi. Démarré en janvier 2025, il prendra fin en juillet 2027.



Problématique

Le vieillissement des personnes handicapées constitue un phénomène massif et croissant, déjà visible dans les établissements français et suisses et promis à s'amplifier dans les prochaines décennies. Face à cette réalité, les formes d'habitat accompagné, partagé et inclusif s'affirment comme une réponse complémentaire, voire intermédiaire, à l'hébergement en établissement ou au maintien à domicile classique. Mais ces formes d'habitat restent largement sous-dotées en milieu rural, et leurs conditions d'efficacité dans ces contextes spécifiques demeurent peu documentées.

La problématique générale du projet InVivo peut être formulée de la manière suivante : Dans un contexte rural marqué par la raréfaction des services, les contraintes de mobilité, l'isolement géographique et des formes de solidarité communautaire spécifiques, quelles configurations d'habitat de type logements accompagnés, partagés et inclusifs permettent effectivement de soutenir l'autonomie, la qualité de vie, la participation sociale et la vie ordinaire des personnes handicapées vieillissantes, et quels en sont les facteurs de réussite et les points de vigilance ? Cette problématique articule ainsi trois champs encore trop cloisonnés dans la littérature existante, à savoir le handicap, le vieillissement et la ruralité (M. Fournier et al., 2022; Gucher, 2014; Hussain et al., 2019; Mallon, 2013)



Questions de recherche

6 questions de recherche structurent l'agenda scientifique du projet InVivo. Elles portent sur :

- Les configurations d'habitat effectivement habitables par les personnes handicapées vieillissantes en milieu rural, qu'il s'agisse de l'habitat inclusif ou de formes voisines d'habitat accompagné.
- Les moyens de repérer et de rendre visible la population des personnes handicapées vieillissantes dites invisibles en milieu rural, identifiée par Azéma et Martinez (2005) et Fleuret (2011) comme un angle mort des politiques publiques.
- Les formes d'habitat inclusif déjà présentes dans les territoires ruraux et les conditions de leur pérennisation.
- Le rôle des professionnels de référence et des proches aidants dans la viabilité à long terme des logements accompagnés en milieu rural, les configurations concrètes de coopération entre professionnels, proches et ressources du territoire, les compétences requises, la disponibilité nécessaire et les modalités de relais en cas d'absence ou de crise.
- Les modèles économiques susceptibles de financer durablement l'habitat inclusif et accompagné en zone rurale.
- L'adaptation des méthodes participatives aux capacités cognitives, langagières et communicationnelles des personnes concernées.

La démarche

Le projet InVivo est une recherche action collaborative. Il ne s'inscrit pas dans une posture de recherche classique où le chercheur observe un objet extérieur à lui-même. Le choix a été fait de produire des connaissances en croisant des savoirs de nature différente : académiques, professionnels et d'usages. Ces savoirs sont reconnus pour leur égale légitimité bien que distincts dans leurs formes et dans leurs conditions de production. Ainsi, les habitants des logements accompagnés, partagés et inclusifs sont des détenteurs de savoirs sur leurs propres conditions d'existence en milieu rural,

Architecture du projet

Ce modèle se traduit concrètement par une architecture à 4 instances, dont les fonctions sont distinctes mais complémentaires :

- Le COPIL : il constitue la tour de contrôle de la recherche. Il réunit 9 membres permanents : les trois chercheurs académiques rattachés respectivement à la HETSL, au CREAI Île de France et à l'IRTS Paris Île-de-France, ainsi que 6 chargés de mission des 2 fédérations porteuses du projet : SOLIHA et l'UNAF. Ses trois fonctions principales sont : garantir la cohérence d'ensemble de la démarche scientifique en assurant la continuité entre les phases de la recherche et en veillant à l'articulation entre les différents matériaux produits ; assurer le pilotage opérationnel du projet en suivant le calendrier, en mobilisant les ressources nécessaires et en ajustant le dispositif en fonction des retours du terrain ; produire les cadres de référence théoriques qui servent de base partagée au travail des autres instances participatives.
- Le COPIL élargi : il assure l'articulation entre le cadre scientifique du projet et les réalités des terrains étudiés. Il réunit des professionnels issus des 2 fédérations partenaires et remplit une double fonction : contribuer à documenter les terrains de recherche par la production de monographies institutionnelles, et préparer et soutenir la participation des habitants, notamment à travers la constitution et l'accompagnement du Comité d'Experts d'Usage. Il comprend une trentaine de professionnels (directions, animateurs et travailleurs sociaux de proximité), répartis au sein de 16 structures territoriales : 7 de l'UDAF et 9 de SOLIHA. À ces acteurs de terrain s'ajoutent des représentants des fédérations nationales, ainsi que les partenaires académiques chargés d'animer et de coordonner les travaux.
- Le Comité d'Experts d'Usage : il constitue le cœur participatif de la recherche. Il est prévu pour réunir environ 30 habitants des sites partenaires. Sa fonction n'est pas simplement de recueillir des témoignages mais d'aider les participants à transformer leur expérience vécue en Savoirs d'Usage formalisables et partageables. Dans un premier temps, le principal matériau produit est la récolte des témoignages des habitants en son sein. Dans un second temps, il rejoint la communauté des co-chercheurs et des co-chercheuses, laquelle réunit les 3 types de savoirs mobilisés par la démarche, afin de co-concevoir les livrables prévus, au sein du Séminaire de Recherche Mixte.
- Le Séminaire de Recherche Mixte : il constitue l'aboutissement du dispositif participatif. Il réunit des représentants des trois autres instances (épaulé par les référents de terrain) dans un espace commun de croisement et d'analyse. Sa fonction est de faire dialoguer les savoirs académiques, professionnels et expérientiels pour construire des analyses partagées et orienter la co conception des livrables.

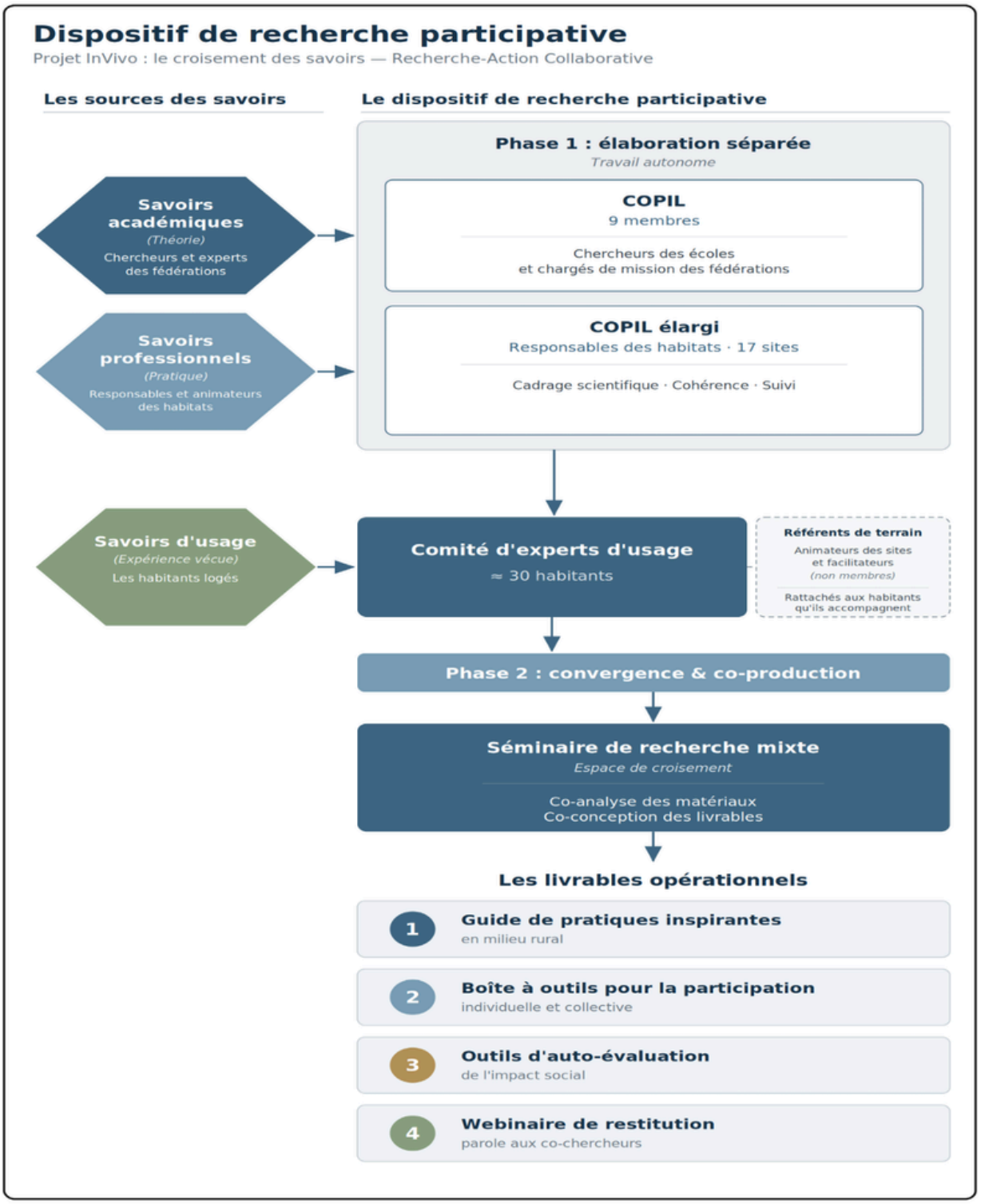
Dispositif de recherche participative
Projet InVivo : le croisement des savoirs — Recherche-Action Collaborative
Les sources des savoirs
Le dispositif de recherche participative
Savoirs académiques
(Théorie)
Chercheurs et experts des fédérations
Savoirs professionnels
(Pratique)
Responsables et animateurs des habitats
Savoirs d'usage
(Expérience vécue)
Les habitants logés
Phase 1 : élaboration séparée
Travail autonome
COPIL
9 membres
Chercheurs des écoles et chargés de mission des fédérations
COPIL élargi
Responsables des habitats · 17 sites
Cadrage scientifique · Cohérence · Suivi
Comité d'experts d'usage
≈ 30 habitants
Référents de terrain
Animateurs des sites et facilitateurs
(non membres)
Rattachés aux habitants qu'ils accompagnent
Phase 2 : convergence & co-production
Séminaire de recherche mixte
Espace de croisement
Co-analyse des matériaux
Co-conception des livrables
Les livrables opérationnels
1
Guide de pratiques inspirantes
en milieu rural
2
Boîte à outils pour la participation
individuelle et collective
3
Outils d'auto-évaluation
de l'impact social
4
Webinaire de restitution
parole aux co-chercheurs

Premières analyses et hypothèses de travail

Les monographies institutionnelles

A ce jour, 25 monographies institutionnelles ont été élaborées par les chercheurs à partir de documents hétérogènes transmis par l'intermédiaire du COPIL Élargi, couvrant selon les cas la présentation du dispositif, sa genèse, son organisation et sa gouvernance, son inscription territoriale, l'articulation entre vieillissement et handicap, son modèle économique, ses effets observés ou attendus, ses pratiques inspirantes et ses points de vigilance. Ces monographies ont été construites à partir d'un matériau institutionnel secondaire et hétérogène (projets institutionnels ou d'établissement, chartes, règlements de fonctionnement, livrets d'accueil, projets de vie sociale, projets personnalisés et contrats de séjour anonymisés), complété selon les cas par des échanges avec les fédérations SOLIHA et UNAF.
Une monographie peut correspondre à plusieurs sites physiques. Certaines décrivent un ensemble résidentiel unique, tandis que d'autres regroupent plusieurs sites, unités d'habitation ou modalités résidentielles relevant d'un même organisme départemental. Les 25 monographies correspondent ainsi à 38 dispositifs ou implantations résidentielles distincts, répartis dans 33 localités nommément identifiées, et permettent de repérer au moins 263 à 265 logements ou unités résidentielles.
Le corpus ne rassemble pas uniquement des habitats inclusifs au sens juridique strict. Il couvre un continuum de formes résidentielles comprenant notamment des habitats inclusifs financés par l'Aide à la Vie Partagée, des domiciles groupés, des habitats regroupés accompagnés, des colocations, des logements diffus, des pensions de famille, des résidences sociales, des résidences accueil et des dispositifs Familles Gouvernantes. Les situations étudiées diffèrent également par leur environnement territorial, du village rural à l'espace métropolitain, par leur degré de maturité, entre intention, montage, ouverture récente et fonctionnement ancien, et par la densité des matériaux disponibles.

Ces monographies ont permis de repérer différents modèles d'habitat :

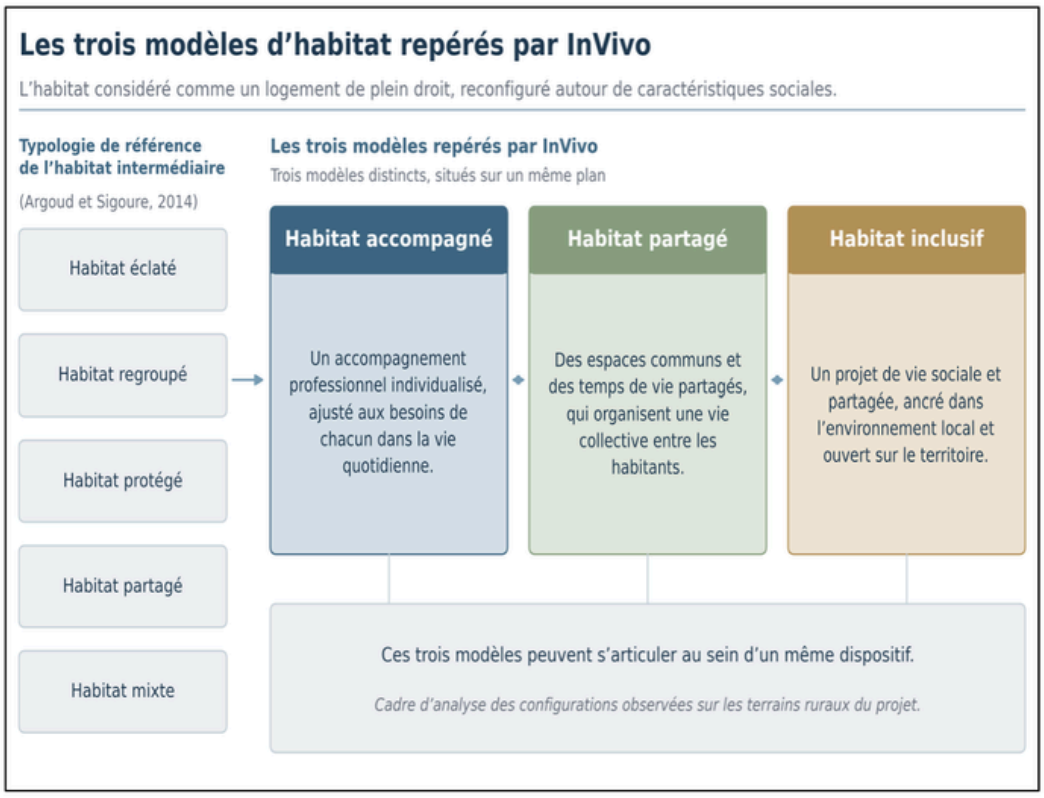

La comparaison des monographies fait apparaître 5 axes de différenciation :

- La configuration spatiale : elle s'étend du logement diffus au regroupement de logements individuels, puis à la colocation accompagnée.
- Le statut d'occupation : logement personnel, location de droit commun, sous-location ou redevance.
- Les publics principalement concernés : personnes âgées, personnes en situation de handicap, publics mixtes ou configurations intergénérationnelles.
- L'inscription territoriale : depuis la micro-ruralité jusqu'aux situations urbaines utilisées comme points de comparaison.
- Les financements institutionnels : ils combinent à des degrés variables financements immobiliers, logement social, Aide à la Vie Partagée, mutualisation de la Prestation de Compensation du Handicap et financements propres aux pensions de famille ou résidences accueil.

Cette analyse fait apparaître 2 approches d'intervention dominantes sans les opposer. Dans le sous-corpus SOLIHA (17 monographies), les petites unités de logements adaptés, souvent implantées dans une centralité et liées à la réhabilitation d'un bâti existant, sont particulièrement présentes. Dans le sous-corpus UNAF (8 monographies), les configurations issues de l'accompagnement du handicap psychique, des familles gouvernantes, des résidences accueil et des logements diffus sont davantage représentées. Les recouvrements sont néanmoins nombreux. Les 2 fédérations mobilisent des logements autonomes, des espaces communs, des fonctions d'animation et des partenariats locaux, et toutes deux rencontrent les mêmes questions de vieillissement, de continuité de l'accompagnement et de soutenabilité économique. Le degré de regroupement spatial ne détermine pas à lui seul l'intensité de la vie collective. Un habitat regroupé peut laisser une large place au retrait et à la sociabilité informelle, tandis que des logements diffus peuvent être reliés par des activités régulières et une coordination soutenue.
La figure ci-dessous croise ces deux dimensions pour positionner 7 configurations-types du corpus, à partir des informations disponibles dans les monographies. Cette matrice ne hiérarchise pas les dispositifs selon leur qualité. Elle établit que la forme bâtie et l'organisation du collectif constituent deux variables distinctes, dont chaque dispositif propose une combinaison propre, appelée à être ajustée aux choix des habitants.

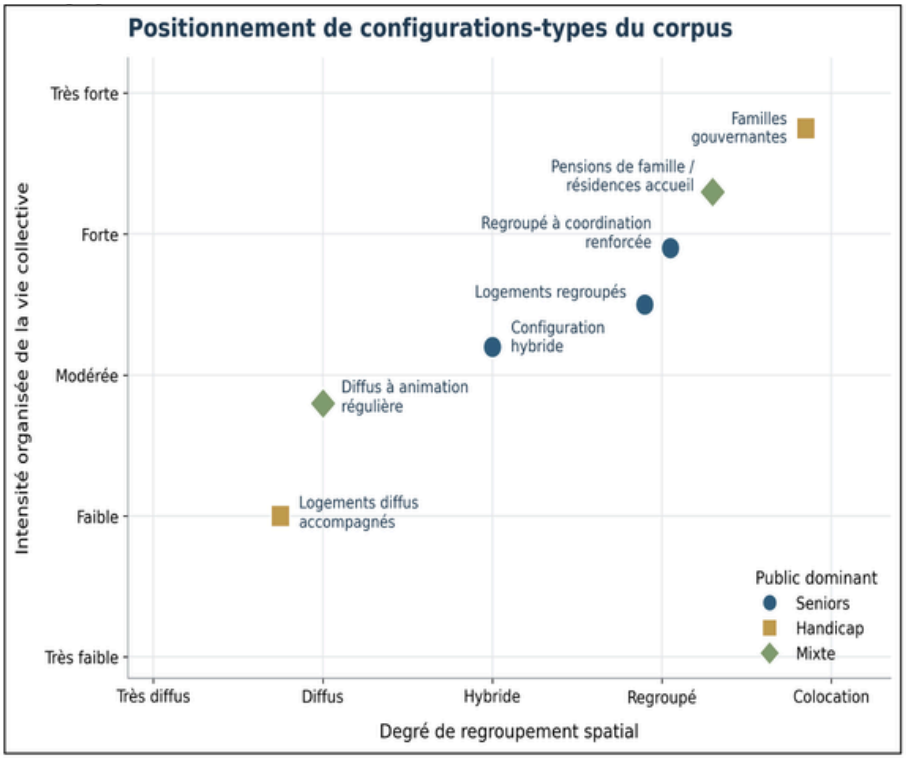

3 caractéristiques transversales ressortent de cette typologie :

- La petite taille constitue une norme de conception récurrente, généralement justifiée par la convivialité et la volonté d'éviter une apparence institutionnelle.
- La proximité des commerces, des soins et des transports est plus discriminante que l'étiquette administrative du territoire : une micro-ruralité organisée autour d'un bourg accessible peut être plus habitable qu'une périphérie urbaine mal reliée.
- La présence d'une fonction professionnelle de coordination relie les dimensions que le bâti ne peut assurer seul : accueil, animation, veille, médiation entre habitants, mobilisation des services et ouverture vers le territoire.

La typologie confirme que les catégories juridiques ne suffisent pas à rendre compte des réalités observées. Des dispositifs relevant de cadres administratifs différents peuvent produire des expériences proches, tandis que deux habitats inclusifs au sens légal peuvent se distinguer fortement par leur organisation spatiale, les publics accueillis, le statut d'occupation ou l'intensité de la vie partagée.

Les monographies ne décrivent pas un milieu rural homogène, mais une gradation de configurations qui va du logement situé dans un hameau ou un village isolé au bourg-centre doté de commerces et de services, en passant par les périphéries de petites villes et par des situations urbaines mobilisées comme points de comparaison. L'accessibilité des ressources ordinaires constitue la variable territoriale la plus discriminante. La distance aux commerces et aux soins de premier recours, la présence ou l'absence de transports publics, l'accessibilité piétonne du centre-bourg, la couverture numérique ou encore la dépendance à la voiture individuelle et aux déplacements des professionnels dessinent des situations d'habitabilité contrastées au sein d'une même catégorie administrative. Ce constat fonde la proposition selon laquelle une micro-ruralité organisée autour d'un bourg accessible peut se révéler plus habitable qu'une périphérie urbaine mal reliée. Ces variables demeurent toutefois inégalement renseignées selon les monographies, dont la densité documentaire varie, ce qui limite à ce stade la portée des comparaisons terme à terme.

L'interconnaissance, l'entraide de voisinage, la vie associative, la disponibilité d'un patrimoine bâti vacant, l'engagement des communes et la fonction de veille informelle exercée par les commerçants ou par les élus constituent autant de supports concrets de la vie quotidienne, que la réciprocité entre habitat et territoire analysée dans les résultats transversaux vient précisément activer. En sens inverse, l'éloignement des soins spécialisés, la raréfaction des services d'aide à domicile, les difficultés de recrutement et les temps de déplacement des professionnels pèsent sur la continuité de l'accompagnement et sur son coût. La ruralité apparaît ainsi simultanément contraignante et capacitante, conformément au cadre théorique retenu, et c'est la combinaison locale de ces 2 registres qui différencie les terrains.

Le territoire configure enfin l'organisation même de l'accompagnement. Les distances et la dispersion des sites augmentent le temps consacré aux déplacements, compliquent les remplacements et renchérissent les interventions, tandis que la petite taille des unités, qui constitue une norme de conception récurrente du corpus, limite les économies d'échelle. Cette combinaison éclaire l'hypothèse d'une ingénierie territoriale mutualisée, qui envisage la mise en commun de fonctions de coordination, de remplacement, de formation ou de mobilité entre plusieurs sites d'un même territoire, plutôt que l'agrandissement de chaque dispositif.

Cette lecture territoriale comporte une limite. Rédigées par les institutions, les monographies renseignent davantage l'inscription territoriale des dispositifs que la ruralité vécue par les habitants, c'est-à-dire le sentiment d'appartenance au village, le maintien ou la rupture des relations antérieures, la sécurité ou la visibilité sociale liées à l'interconnaissance, le rapport au paysage ou encore la crainte de l'éloignement des soins. Ces dimensions expérientielles seront approfondies au sein du Séminaire Mixte de Recherche.

Les témoignages des habitants

16 témoignages ont été recueillis, correspondant à 17 personnes, l'un d'eux ayant été produit par un couple. 4 grandes questions étaient proposées pour guider l'expression des habitants : le parcours de la personne avant son entrée dans le dispositif, l'expérience qu'elle vit dans le dispositif, les effets qu'elle perçoit dans sa vie quotidienne, ses relations, son autonomie ou son sentiment d'être chez elle, et ce qui a changé entre l'avant et l'après de son entrée. Les supports sont divers (manuscrit, textes rédigés, enregistrements et transcriptions) et leur qualité formelle est inégale, ce qui est cohérent avec le principe méthodologique d'adaptation des modes d'expression aux capacités et aux préférences des personnes. Le corpus se répartit entre 3 témoignages issus du réseau SOLIHA et 6 du réseau UNAF, recueillis dans 4 départements. Trois personnes ont indiqué leur âge, respectivement 50, 56 et 65 ans, les autres témoignages ne comportent pas cette information.

Voici une représentation de la caractérisation des 16 témoignages (17 personnes) :

Caractérisation du corpus des témoignages d'habitants

		Type de dispositif	Support d'expression	Régime d'énonciation
SOLIHA	H1	Résidence sociale	Manuscrit	Écrit de soi
	H2	Résidence sociale	Audio transcrit	Entretien dialogué
	H3	Pension de famille	Audio transcrit	Entretien dialogué
UNAF	H4	Famille gouvernante	Audio transcrit	Entretien dialogué
	H5	Famille gouvernante	Écrit	Entretien dialogué
	H6	Résidence accueil	Audio transcrit	Entretien dialogué
	H7	Famille gouvernante	Audio transcrit	Entretien dialogué
	H8	Habitat de plain-pied	Écrit	Parole rapportée
	H9	Habitat de plain-pied	Écrit	Parole rapportée

9 témoignages, 10 personnes (H8 : couple), 4 institutions relevant des 2 fédérations.

« *Je me sens bien dans la résidence, mais je ne peux pas dire que je me sens comme chez moi.* » (H1, habitante)

« *Moi, je le dis, je mourrai ici. Je ne veux pas partir. C'est une nouvelle vie pour moi ici.* » (H2, habitante)

« *Je ne suis pas contre, mais je suis devenue ourse. J'aime assez la tranquillité.* » (H3, habitante)

« *Quand on ne voit pas quelqu'un ici, on s'inquiète. C'est ça aussi, la résidence.* » (H3, habitante)

« *Je prends le bus comme tout le monde et je me sens comme tout le monde.* » (H4, habitante)

« *Quand j'ai envie d'être tout seul, je sors ou je vais dans ma chambre. Je peux choisir.* » (H5, habitant)

« *Avant, je n'arrivais pas à me repérer. Maintenant, j'ai mes repères.* » (H6, habitant)

« *On se marche un peu dessus quand on est les six dans la même pièce. Il nous faudrait une maison.* » (H7, habitant)

« *Pour eux, ils sont chez eux, bien indépendants et surtout de plain-pied.* » (H8, couple, parole rapportée)

« *Le fait d'être chez soi est le plus de cet endroit.* » (H9, habitante, parole rapportée)

Ces extraits font apparaître 5 dimensions qui ne se superposent pas :

- Le sentiment d'être chez soi peut être présent, partiel ou absent indépendamment de la satisfaction générale.
- L'autonomie se définit par la possibilité de décider, de sortir ou de se retirer.
- La sécurité est associée à la disponibilité d'une personne et à la veille mutuelle plutôt qu'à une surveillance.
- La participation collective peut être recherchée ou tenue à distance.
- La mobilité conditionne concrètement l'accès au territoire.

Le témoignage de l'habitante qui se décrit comme « une ourse » (H3) est particulièrement important, car il rappelle que le droit de ne pas participer intensément fait partie du libre choix et ne doit pas être interprété automatiquement comme l'échec d'un projet de vie partagée.

Ces extraits isolent des énoncés et perdent de ce fait la profondeur biographique que le cadrage méthodologique cherchait précisément à susciter. 3 parcours, restitués ici sous une forme synthétique et anonymisée à partir des témoignages intégraux, permettent de restaurer cette dimension temporelle et préfigurent la forme des autobiographies raisonnées attendues du Comité d'Experts d'Usage.

H2. Cette habitante a exercé une vingtaine d'années un métier de l'animation dans une collectivité territoriale. Une rupture personnelle, suivie d'une période difficile, l'a conduite à quitter son emploi, puis à vivre isolée en milieu rural, avant une hospitalisation et la perte de son logement. Entrée dans le dispositif quelques mois avant l'entretien, elle décrit son installation comme une nouvelle vie, marquée par la reprise d'activités, par le fait de fréquenter à nouveau du monde et par la possibilité de s'acheter un meuble pour son logement. Elle mentionne la présence d'un médecin dans le village et le fait que les gens y disent bonjour. Sa formule la plus décisive porte sur la durée, puisqu'elle déclare vouloir mourir sur place et ne pas vouloir repartir. Le chez-soi est ici indissociable d'une trajectoire de chute résidentielle dont l'habitat constitue le terme, ce que les monographies institutionnelles ne permettent pas de reconstituer.

H5. Cet habitant était apprenti dans un métier du bâtiment lorsqu'un accident de la route, à dix-huit ans, a entraîné trois mois de coma. Il a d'abord vécu chez sa mère, puis, au décès de celle-ci, chez sa sœur, également sa curatrice. Il décrit cette période par une formule qui condense l'écart entre l'hébergement et le domicile, en indiquant qu'il y était bien mais que ce n'était pas chez lui. Son entrée en habitat partagé s'accompagne d'un gain de mobilité, la proximité des transports lui restituant des déplacements que l'impossibilité de conduire avait supprimés. Elle s'accompagne symétriquement d'une perte, celle des animaux, du chant des oiseaux et du calme de la campagne où il vivait auparavant, dont il constate lui-même qu'il ne peut les cumuler avec la proximité des commerces et des transports. Ce parcours documente l'arbitrage territorial que la ruralité impose aux habitants et que la seule inscription cartographique des dispositifs ne laisse pas voir.

H7. Cet habitant a connu plusieurs tentatives d'insertion professionnelle avant une orientation durable vers le champ psychiatrique, puis un passage par des appartements associatifs qu'il qualifie d'échec. Il a participé en 2019 à l'ouverture d'un habitat partagé, dont la fermeture ultérieure a entraîné un relogement, puis une nouvelle installation en 2025 dans le dispositif où il réside. Il y valorise le soutien des colocataires, qu'il décrit dans les deux sens, recevant et apportant du réconfort, ainsi que l'attitude de professionnels qui n'imposent rien mais sollicitent une participation à l'équilibre de la maison. Il formule dans le même mouvement deux critiques précises, la première portant sur la cohabitation avec des personnes qu'il n'a pas choisies, la seconde sur l'inadéquation d'un logement en étage, sans jardin, où six habitants se trouvent à l'étroit. Ce parcours réunit trois éléments que le corpus institutionnel dissocie, à savoir la discontinuité des dispositifs dans le temps, la valeur du soutien entre pairs et la contrainte exercée par le bâti.

Ces matériaux permettent d'amorcer, à titre exploratoire, une lecture de la ruralité vécue. 3 registres apparaissent :

- La mobilité contrainte, une habitante non véhiculée indiquant recourir à l'auto stop pour faire ses courses et contestant l'idée, selon elle répandue, que cette pratique serait facile.
- La sociabilité villageoise, mentionnée sous la forme concrète du salut échangé dans la rue et de la présence d'un médecin.
- Le choix résidentiel assumé contre l'avis de l'entourage professionnel, une habitante rapportant avoir dû faire admettre à son assistante sociale que son installation à la campagne relevait d'une décision personnelle.

Ces registres confirment que la ruralité est éprouvée comme un ensemble de conditions pratiques et de préférences, et non comme le décor des situations. Ils demeurent toutefois trop peu nombreux pour être généralisés et appellent l'approfondissement prévu au sein du Comité d'Experts d'Usage.

Résultats transversaux et hypothèses pour la Recherche Action Collaborative

Au-delà de la diversité des configurations, la lecture transversale du corpus fait ressortir 4 régularités qui se retrouvent d'un site à l'autre :

- **La centralité territoriale** : les habitats les plus solidement inscrits dans leur environnement ne sont pas nécessairement ceux qui disposent du plus grand nombre de services spécialisés, mais ceux qui donnent accès aux ressources ordinaires : commerces, soins de premier recours, transport, espaces publics, associations et voisinage. Dans plusieurs bourgs, le rapprochement résidentiel permet à des personnes auparavant isolées dans un hameau ou un logement inadapté de retrouver des pratiques quotidiennes élémentaires. La centralité agit alors comme une infrastructure d'autonomie.
- **La réciprocité entre habitat et territoire** : une part importante des opérations ne se contente pas d'insérer des logements dans un environnement existant. Elle réhabilite un patrimoine vacant, soutient un commerce, anime un jardin, ouvre un espace partagé ou crée des relations intergénérationnelles. L'habitat constitue ainsi un outil de revitalisation locale, tandis que le territoire fournit en retour les ressources nécessaires à la vie quotidienne. Cette réciprocité est toutefois conditionnelle, car elle suppose un partenariat durable avec la commune, les services et les associations, et ne peut être déduite de la seule proximité géographique.

- **Le rôle des fonctions d'articulation et de coordination** : sous des appellations diverses, telles qu'animatrice, coordinatrice, gouvernante, hôte ou maîtresse de maison, une personne ou une petite équipe assure l'articulation entre vie collective, attention individuelle, services extérieurs et partenaires territoriaux. Cette fonction produit de la continuité et rend possibles des ajustements rapides. Elle constitue simultanément une fragilité, lorsque son financement, son remplacement ou sa délimitation ne sont pas sécurisés, l'ensemble du dispositif devient dépendant d'une personne clé.
- **La recherche d'une petite échelle résidentielle** : les unités réduites facilitent l'interconnaissance, limitent l'anonymat et permettent une personnalisation des espaces et des relations. Elles ne constituent pourtant pas une solution automatiquement vertueuse. Elles peuvent accroître le coût par logement, limiter la capacité d'accueil, rendre le collectif sensible aux conflits ou au départ d'un seul habitant et conduire au vieillissement simultané du groupe. La petite taille apparaît donc comme un compromis à organiser, et non comme un modèle à reproduire indépendamment de son environnement.

Les 4 axes qui suivent répartissent 4 tensions, selon le territoire, le bâti, le public et l'organisation collective :

- **La continuité du chez-soi à l'évolution des besoins** : les habitants peuvent souhaiter demeurer durablement dans un lieu auquel ils se sont attachés, alors que le bâti, l'accompagnement ou les ressources sanitaires n'ont pas été conçus pour une dépendance accrue. Les monographies les plus anciennes formulent déjà cette question. L'enjeu n'est pas de transformer progressivement tout habitat en établissement, mais d'anticiper les adaptations, les coopérations et les transitions sans décider à la place des personnes.
- **Le collectif** : les projets de vie sociale et partagée ont besoin de supports concrets (espaces, temps, animation et règles communes), mais la participation ne peut être prescrite avec la même intensité à tous. Les témoignages montrent que certains habitants recherchent une sociabilité dense, tandis que d'autres privilégient une présence discrète ou intermittente. La qualité du dispositif dépend moins du volume d'activités que de sa capacité à proposer des possibilités réversibles de participation, sans sanction symbolique du retrait.
- **Le caractère ordinaire du logement** : la pluralité des statuts protège parfois la viabilité du montage, mais elle peut aussi rendre moins lisibles les droits de l'habitant, la séparation entre logement et accompagnement ou les possibilités de changement de prestataire. La recherche devra examiner dans quelle mesure chaque configuration garantit simultanément la sécurité résidentielle, la liberté de choix et la continuité des soutiens.
- **La tension économique et organisationnelle** : les projets reposent presque toujours sur des montages composites et sur des partenariats multi-acteurs. Cette pluralité permet l'innovation, mais elle expose l'animation et la coordination à des financements temporaires, révisables ou segmentés. La soutenabilité ne peut donc être évaluée uniquement à partir du coût immobilier : elle doit intégrer la stabilité des fonctions relationnelles et la capacité du territoire à remplacer ou mutualiser les ressources manquantes.

Hypothèses à soumettre à la phase de co-conception

À partir de ces convergences et de ces tensions, 5 hypothèses de travail peuvent être formulées pour la phase suivante de la recherche avec le Séminaire Mixte de Recherche. Elles ne constituent ni un classement des sites ni des conclusions définitives, mais organisent les questions structurantes pour réaliser les livrables :

- *La proximité ordinaire comme condition minimale : l'habitabilité durable dépendrait moins de la quantité de services spécialisés présents dans le périmètre que de l'accès effectif, autonome ou accompagné, aux commerces, aux soins courants, aux transports et aux espaces de sociabilité.*
- *La petite taille sous condition d'ingénierie : les unités réduites favoriseraient l'interconnaissance et le sentiment de sécurité seulement si leur modèle économique, leur animation et leurs relais professionnels sont suffisamment robustes pour ne pas reposer sur une personne ou un financement unique.*
- *La participation comme possibilité graduée : la qualité de la vie partagée résiderait dans la possibilité de choisir et de modifier son degré de participation, davantage que dans l'adhésion permanente à un programme collectif prédéfini.*
- *L'anticipation du vieillissement sans re-médicalisation automatique : le maintien durable dans l'habitat supposerait des protocoles d'anticipation, des partenariats sanitaires et des adaptations progressives, mais aussi des critères explicites permettant d'éviter que la sécurité ne se traduise par une institutionnalisation implicite.*
- *Une ingénierie territoriale mutualisée pour changer d'échelle : dans les espaces ruraux, la pérennisation et la diffusion des petites unités nécessiteraient de mutualiser certaines fonctions, entre plusieurs sites, plutôt que de chercher à agrandir chaque dispositif, comme la coordination, le remplacement, la formation, la mobilité ou l'évaluation.*

Cette reformulation prépare ainsi la phase de co-conception et fournit une architecture directement mobilisable pour les 4 livrables de la recherche, sans préjuger des arbitrages que les co-chercheurs opéreront.



Prochaine étape de la recherche

La phase qui s'ouvre est celle de la production participative, dont le Séminaire de Recherche Mixte constituera l'espace central. C'est en son sein que les représentants du COPIL, du COPIL Élargi et du Comité d'Experts d'Usage engageront la co-conception des quatre livrables prévus.

L'enjeu majeur de cette phase sera l'organisation du travail en présentiel. La construction d'une confiance mutuelle entre des acteurs qui ne partagent ni les mêmes codes ni les mêmes habitudes de travail passe difficilement par la seule médiation numérique, laquelle tend en outre à redoubler les inégalités d'accès qu'elle prétend compenser. Or les sites partenaires sont répartis sur l'ensemble du territoire français, ce qui pose la question concrète des déplacements, de l'accessibilité et de la fatigabilité des participants, en particulier des Experts d'Usage. Les moyens financiers nécessaires ont bien été prévus dans le budget de la recherche, de sorte que la difficulté n'est pas d'abord de nature économique. Elle réside dans ce que nous proposons de nommer le défi organisationnel du collaboratif, c'est-à-dire la capacité à inventer une architecture de travail à géométrie variable, articulant des temps de proximité en sous groupes territoriaux et des temps de convergence réunissant l'ensemble du Séminaire.

Cette architecture ne sera pas décidée en amont par l'équipe académique. Elle sera élaborée avec les membres du Séminaire eux-mêmes, lors de ses premières séances, et restera révisable tout au long de la recherche, en fidélité au principe qui veut que le dispositif s'adapte aux personnes, et non l'inverse.